

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 11 avril 2019**

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le



ID : 011-211100524-20190411-PV20191104-DE

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **NICOLAOU Danièle**, Maire.

Présents : Madame Danièle NICOLAOU ; Madame Virginie CUBEROS-BONNAFOUS ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur Jacques HOUGNON; Monsieur Olivier BOURJADE; Monsieur Pierre DELPECH ; Monsieur DURAND André ; Monsieur Laurent VAN EERSSEL ;

Absents excusés: Monsieur Gérard DARLY a donné procuration à Madame Pascale MARTINEZ ; Madame Virginie CUBEROS BONNAFOUS a donné procuration à Monsieur André DURAND ;

Secrétaire : Monsieur Olivier BOURJADE;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal en date du 15 mars 2019
- Comptes de gestion 2018 : M14 et M49
- Comptes administratifs 2018 : M14 et M49
- Affectation du résultat de l'exercice 2018: M14 et M49
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019
- Budgets primitifs : M14 et M49
- Projet radars pédagogiques : choix entreprise
- Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts
- Opposition au transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal du 15 mars 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2018, Compte de gestion 2018, Affectation du résultat – M14

Madame le Maire présente le compte administratif M14 2018, et invite les conseillers municipaux à le voter et quitte la salle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le compte administratif comme ci-dessous.

• **Compte administratif 2018 commune**

M14			
Fonctionnement			
Recettes	395 845.70	Dépenses	273 879.49
Report exercice 2017 excédent	104 316.57		
Excédent exercice	121 966.21		
Résultat de clôture (report 2017+excédent exercice)	226 282.78		
Investissement			
Recettes	39 233.89	Dépenses	57 545.28
		Report exercice 2017 déficit	22 243.12
		Déficit exercice	18 311.39
		Résultat de clôture (report 2017+ déficit exercice)	40 554.51

Madame le Maire présente le compte de gestion du trésorier, et précise que les montants sont en concordance avec le compte administratif présenté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le compte de gestion.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018, Madame le Maire présente l'affectation du résultat du budget M14:

- **Affectation du résultat M14**: Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 226 282.78€

On affecte :

- **au 1068 pour couvrir le besoin de financement en investissement : 63 104.59 €**
- **en recette de fonctionnement au R002 : 163 178.19 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat présentée.

Compte administratif 2018, Compte de gestion 2018, Affectation du résultat - M49

Madame le Maire présente le compte administratif M49 2018, et invite les conseillers municipaux à le voter et quitte la salle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le compte administratif comme ci-dessous.

- Compte administratif 2018 eau et assainissement

Eau et Assainissement (M49)			
Fonctionnement			
Recettes	33 570.14	Dépenses	33 076.64
Résultat de clôture	493.50		
Investissement			
Recettes	27 592.75	Dépenses	27 580.56
		Report exercice 2017 déficit	7 790.34
Excédent exercice	12.19	Résultat de clôture (report déficit-excédent)	7 778.15

Madame le Maire présente le compte de gestion du trésorier, et précise que les montants sont en concordance avec le compte administratif présenté.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter le compte de gestion.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018, Madame le Maire présente l'affectation du résultat du budget M49.

- **Affectation du résultat M49**: Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 493.50€

On affecte :

- **Au 1068 pour couvrir le besoin de financement en investissement : 493.50 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'affectation du résultat présentée.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2019.

Les membres du conseil municipal au vue de l'état 1259 présenté, considérant la nécessité d'obtenir un produit attendu de la fiscalité directe locale de 154 429.00 €, décident au vue des bases prévisionnelles présentées de conserver les taux de l'année 2018, sans aucune augmentation du coefficient de variation proportionnelle.

- **Taxe habitation : 21,16%**
- **Taxe foncière (bâti) : 15,85%**
- **Taxe foncière (non bâti) : 98,59%**
- **CFE : 31,00%**

Budget M14 2019

Madame le Maire présente le budget primitif M14 pour l'année 2019 :

M14			
Fonctionnement			
Recettes	467 781.19	Dépenses	467 781.19
Excédent reporté	163 178.19		
Investissement			
Recettes	506 873.03	Dépenses	506 873.03
1068 (excédent de fonctionnement)	63 104.59	Déficit	40 554.51
Restes à réaliser	14 050.08	Restes à réaliser	36 600.16

Le conseil municipal décide à la majorité le budget présenté. (9 voix pour, et 1 abstention).

Budget M49 2019

Madame le Maire présente le budget primitif M49 pour l'année 2019 :

Eau et Assainissement			
Fonctionnement			
Recettes	44 888.92	Dépenses	44 888.92
Investissement			
Recettes	35 816.42	Dépenses	35 816.42
1068 (excédent de fonctionnement)	493.50	Déficit	7 778.15
		Restes à réaliser	0.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité le budget présenté.

Projet radars pédagogiques – choix entreprise

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de mettre en place des radars pédagogiques sur les deux traversées de village, ainsi qu'un panneau 50km à l'entrée de Brousses.

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de la société SARL CBTP – 5 route du pic de nore – 11380 PRADELLES CABARDES, d'un montant de 12 850.00€HT, soit 15 420.00€TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le devis et à lancer les travaux.

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ; d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019, et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ; et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision ;

Opposition au transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence 'eau' et 'assainissement collectif' à la Communauté de Communes de la Montagne Noire dans le cadre prescrit par la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner cette reprise de compétence, tout en demandant à la communauté de communes de s'engager dans une démarche de reprise par un travail d'étude avec un échancier à l'appui.

Questions diverses

- Madame le Maire présente un devis pour la refonte du site internet de la commune de la société OPTRA GROUP, d'un montant de 1 119.00€HT soit 1 342.80€TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le devis.
- Madame le Maire présente deux devis d'un maçon, Monsieur DE SOUSA, concernant la toiture de l'église de Brousses, ainsi que les deux chapelles, il a été décidé de faire appel à Maître LABRY, avocat de la communauté de communes pour qu'il intervienne auprès du tribunal administratif, afin de faire désigner un expert qui viendra constater les malfaçons.
- Madame le Maire informe qu'une étude est en cours concernant l'assainissement de Monsieur REVEL à Brousses.
- Madame le Maire informe d'une demande de Monsieur DE SOUSA concernant la construction d'un local sur une parcelle communale au Villaret. Le conseil municipal demande un schéma du bâti qu'il veut faire, avant de prendre une décision.
- Suite à une demande des administrés la cloche électrique pourrait à nouveau sonner quotidiennement à l'église de Brousses ; le devis est à l'étude.
- Terrain de Monsieur LEPERCHEC : Madame le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'extension du réseau public d'électricité du SYADEN en date du 4 avril 2019, afin de commencer la convention de PUP. Véolia sera à nouveau contacté pour savoir si une solution moins couteuse peut être envisagée.
- Information : antenne 4G au Villaret en 2021.
- Proposition d'un feu pédagogique à la place d'un radar pédagogique à hauteur de 2 050.00€HT ; Madame le Maire va se renseigner sur les points positifs et négatifs de ce système.
- Madame le Maire présente le bilan de l'ONF de l'année 2018 ; ainsi que la proposition de programme pour l'année 2019, qui ne sera pas effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 22h30.

Le secrétaire

Madame le Maire

